



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3473 — Jeudi 12 Novembre 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

هيئة السوق المالية تحذر من عمليات مالية غير قانونية 2

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC 3
CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES ILLEGALES

AVIS DU CMF

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE

SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FLITRATION -GIF 3
FILTER

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

AMEN BANK 4-6

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS 7
ELECTRIQUES -SIAME-

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

ANNEXE

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU
30 SEPTEMBRE 2009
- AMEN PREMIERE SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- SICAV AMEN
- SICAV BH PLACEMENT



"TeleTRADE-TN "

406 26

(Hong Kong)

"TeleTRADE Dow Jones"

.(FOREX)

"TeleTRADE-TN "

COMMUNIQUÉ DU CMF

**LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC
CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES ILLEGALES**

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur les activités de la société « TeleTRADE-TN », société unipersonnelle à responsabilité limitée sise rue d'Angleterre N°26 Bureau 406 Tunis, et de son gérant monsieur Amin SIFI qui se présentent comme représentants d'une société financière internationale dénommée « TeleTRADE Dow Jones » dont le siège se situerait à Hong Kong, pour proposer aux personnes résidentes et non résidentes, notamment par messagerie électronique et avis publicitaires, des services de formation, de consulting et d'investissement sur les marchés financiers internationaux tels que le marché financier Américain et le marché international des devises (FOREX).

Le Conseil du Marché Financier informe le public que ni la société « TeleTRADE-TN », ni monsieur Amin SIFI, ne sont agréés par le Conseil du Marché Financier pour l'exercice de l'activité de démarchage en Tunisie ou pour fournir des services d'investissement liés aux marchés financiers ou à faire toutes autres opérations financières.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre de tels agissements et lui demande de ne pas donner suite aux propositions d'investissement émanant des personnes sus-indiquées.

2009 - AC - 81

DEMANDE D'ACQUISITION
D'UN BLOC DE CONTROLE

AVIS DU CMF

**SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FLITRATION
- GIF FILTER -**

Siège social : GP1 , Km 35 Route de Sousse - 8030 Grombalia -

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la Société Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et dans les conditions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse.

Par cette demande, la société Finance Investissement et Développement -FININDEV- et la société BATIDDEV, sociétés du groupe Moncef M'Zabi, se proposent d'acquérir 68,50% du capital de la société GIF FILTER, appartenant à la famille Hmida Djerbi et ce, au prix de 4,300 dinars l'action GIF de valeur nominale 1 dinar.

De ce fait, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF à partir du **lundi 9 novembre 2009**.

2009 - AS - 1817

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

AMEN BANK

Av. Mohamed V - 1002 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMEN BANK réunie le 11/06/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de **15 MDT**, pour le porter de **85 MDT** à **100 MDT**. Cette augmentation de capital sera réalisée en deux opérations successives comme suit :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 7,5 MDT, par l'émission de 750 000 actions nouvelles réservées en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel ;
- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 7,5 MDT et l'émission de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux détenteurs des 9 250 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

Elle a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires. A défaut, le montant de l'augmentation du capital peut être limité au montant des souscriptions réalisées à condition qu'il atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, donné pouvoir au conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment le prix de souscription, la date de jouissance ainsi que toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de cette augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le conseil d'administration d'Amen Bank a fixé, lors de sa réunion du 02/11/2009, le prix d'émission à 34DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 24DT.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 15 MDT réparti comme suit :

- 7,5 MDT par souscription en numéraire et émission de 750 000 actions nouvelles.
- 7,5 MDT par incorporation de réserves et émission de 750 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1-Augmentation de capital par souscription en numéraire :

Le capital social sera augmenté de **7,5 MDT** par la création de **750 000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **34 DT** l'action, soit **10 DT** de valeur nominale et **24 DT de prime d'émission**. Le prix d'émission sera libéré en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de **trois (3) actions nouvelles** pour **trente quatre (34) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. AMEN BANK ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

AUGMENTATION DE CAPITAL - SUITE -

- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **20/11/2009 au 18/12/2009** inclus*.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'AMEN BANK (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 34 DT, soit 10 DT représentant la valeur nominale de l'action et 24 DT représentant la prime d'émission. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK – Agence Succursale de Tunis sous le N° 07 807 00 81 340 603 075 29 .

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 28/12/2009.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par AMEN BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites (750 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2010**. Les actions nouvelles souscrites et anciennes seront entièrement assimilées à partir de la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2009.

2- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions**Montant**

Successivement à l'émission en numéraire d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **7,5 MDT**, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de **750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement** aux actionnaires détenteurs des 9 250 000 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **trois (3) actions nouvelles gratuites pour trente sept (37) actions anciennes et/ou nouvelles souscrites**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à **partir du 28/12/2009**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites (750 000 actions) porteront jouissance à partir du **1er janvier 2010**.

* Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AUGMENTATION DE CAPITAL - SUITE -

Cotation en Bourse :

Les actions de l'AMEN BANK sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 8 500 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'AMEN BANK inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 20/11/2009, droits de souscription détachés, et à partir du 28/12/2009, droit d'attribution détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 750 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 28/12/2009, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus*.

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 28/12/2009.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400389» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400363» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 28/12/2009.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN003400397» durant la période de souscription préférentielle soit du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400371» à partir du 28/12/2009.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons les dits actions et droits négociés en bourse.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **09-671 en date du 06 novembre 2009** et du document de référence de l'AMEN BANK enregistré auprès du CMF sous le n° **09-009 en date du 09 septembre 2009**, seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMEN BANK, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'AMEN BANK www.amenbank.com.tn.

* Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

AVIS DES SOCIETES (suite)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES - SIAME -

Siège social : Z.I. 8030 Grombalia -

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques - SIAME- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **Judi 26 Novembre 2009 à 15 heures**, au siège social de la société, sis à la Zone Industrielle de Grombalia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Mise à jour des statuts pour les adapter aux nouvelles dispositions du code des sociétés commerciales;
- 2) Modification corrélative de certains articles des statuts de la société;
- 3) Approbation des conventions réglementées;
- 4) Ratification et nomination de membres du conseil d'Administration.

2009 - AS - 1821

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 NOVEMBRE 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,279%		
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,278%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,274%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,273%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,273%	1 009,606
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,272%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,270%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,268%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,267%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010	4,266%		
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010	4,257%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,286%		1 000,051
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,331%	1 035,835
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,404%	1 017,717
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,448%	1 057,945
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,485%	1 117,959
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,502%	1 153,746
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,546%	1 111,854
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,626%		1 033,080
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,721%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,843%	1 119,107
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,073%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,113%		1 027,609
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,627%	1 111,227

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

AMEN PREMIERE SICAV**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES****AU 30 Septembre 2009****AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**
ARRETES AU 30 Septembre 2009

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 30 Septembre 2009. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtée au 30 Septembre 2009 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Les emplois en disponibilités et les dépôts à terme représentent 21,86% de l'actif net au 30 Septembre 2009, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Jelil BOURAOUI**Tunis, le 27 Octobre 2009**

Bilan arrêté au 30 Septembre 2009

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
ACTIFS				
Portefeuille-titres	3.1	171 848 659	168 927 006	169 640 272
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 592 942	13 035 016	13 160 333
Obligations et valeurs assimilées		158 255 717	155 891 990	156 479 939
Placements monétaires et disponibilités		108 742 126	93 357 740	85 059 096
Placements monétaires	3.2	47 445 200	42 523 686	36 416 239
Disponibilités	3.3	61 296 926	50 834 054	48 642 857
TOTAL ACTIFS		280 590 785	262 284 746	254 699 368
PASSIFS				
Opérateurs créditeurs		146 630	134 433	134 456
Créditeurs divers		21 008	<10 838>	<15 362>
TOTAL PASSIFS		167 638	123 595	119 094
Capital	3.4	272 326 679	254 134 107	244 325 520
Sommes distribuables	3.5	8 096 468	8 027 044	10 254 754
Sommes distribuables des exercices antérieurs		917	152	145
Sommes distribuables de l'exercice en cours		8 095 551	8 026 892	10 254 609
ACTIF NET		280 423 147	262 161 151	254 580 274
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		280 590 785	262 284 746	254 699 368

Etat de résultat arrêté au 30 Septembre 2009
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Période 01/07/2009 30/09/2009	Période 01/01/2009 30/09/2009	Période 01/07/2008 30/09/2008	Période 01/01/2008 30/09/2008	Période 01/01/2008 31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	3.1	2 026 845	6 600 030	2 122 949	6 761 160	8 845 982
Revenus des placements monétaires	3.2	994 714	2 869 759	1 026 588	2 955 548	3 961 392
Total des revenus de placements		3 021 559	9 469 789	3 149 537	9 716 708	12 807 374
Charges de gestion des placements	3.6	<495 905>	<1 600 946>	<482 145>	<1 450 549>	<1 847 104>
Revenus Nets des placements		2 525 654	7 868 843	2 667 392	8 266 159	10 960 270
Autres charges	3.7	<73 842>	<227 502>	<73 601>	<231 295>	<303 340>
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 451 812	7 641 341	2 593 791	8 034 864	10 656 930
Régularisation du résultat d'exploitation	3.5	467 364	454 210	95 845	<7 971>	<402 321>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 919 176	8 095 551	2 689 636	8 026 893	10 254 609
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<467 364>	<454 210>	<95 845>	7 971	402 321
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		143 842	< 101 782 >	143 872	< 93 378 >	31 940
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		40 511	40 511	-	-	3 660
Frais de négociation		< 3 735 >	< 3 735 >	-	< 1 309 >	< 5 853 >
Résultat non distribuable		180 618	<65 006>	143 872	<94 687>	29 747
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 632 430	7 576 335	2 737 663	7 940 177	10 686 677

AMEN PREMIERE SICAV
Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période 01/07/2009 30/09/2009	Période 01/01/2009 30/09/2009	Période 01/07/2008 30/09/2008	Période 01/01/2008 30/09/2008	Période 01/01/2008 31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET					
RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 632 430	7 576 335	2 737 663	7 940 177	10 686 677
Résultat d'exploitation	2 451 812	7 641 341	2 593 791	8 034 864	10 656 930
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	143 842	< 101 782 >	143 872	< 93 378 >	31 940
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	40 511	40 511	-	-	3 660
Frais de négociation de titres	< 3 735 >	< 3 735 >	-	< 1 309 >	< 5 853 >
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	<10 758 733>	-	<10 065 448>	<10 065 448>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	18 808 645	29 025 270	7 470 842	1 602 599	<8 724 778>
Souscriptions					
- Capital	79 002 922	236 340 160	107 393 558	266 178 996	354 144 365
- Régularisation des sommes non distribuables	< 50 784 >	< 151 199 >	< 73 882 >	< 206 262 >	< 219 257 >
- Régularisation des sommes distribuables	2 015 716	6 517 517	2 819 016	6 701 344	9 946 241
Rachat					
- Capital	< 60 649 346 >	< 208 265 220 >	< 100 007 985 >	< 264 418 401 >	< 362 317 058 >
- Régularisation des sommes non distribuables	38 427	142 424	63 301	201 771	215 034
- Régularisation des sommes distribuables	< 1 548 290 >	< 5 558 412 >	< 2 723 166 >	< 6 854 849 >	< 10 494 103 >
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 441 075	25 842 872	10 208 505	< 522 672 >	< 8 103 549 >
ACTIF NET					
En début de période	258 982 071	254 580 274	251 952 646	262 683 823	262 683 823
En fin de période	280 423 146	280 423 146	262 161 151	262 161 151	254 580 274
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	2 521 743	2 425 246	2 450 538	2 506 379	2 506 379
En fin de période	2 703 926	2 703 926	2 523 857	2 523 857	2 425 246
VALEUR LIQUIDATIVE	103,709	103,709	103,873	103,873	104,970
TAUX DE RENDEMENT	3,76%	3,90%	4,06%	3,99%	4,05%

AMEN PREMIERE SICAV
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2009

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30-09-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 30-09-2009 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2009 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	13 592 942
Obligations	(2)	50 760 193
Bons de trésor assimilable	(3)	107 495 524
Total		171 848 658

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-09	% Actif Net
FCP CAPITAL GARANTIE	400	400 000	457 677	0,16
Actions SICAV (AMEN TRESOR)	126 149	13 008 066	13 135 265	4,68
Total		13 408 066	13 592 942	4,85

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-09	% Actif Net
AB 2001	160 500	4 815 000	4 911 043	1,75
AB 2006	10 000	800 000	822 944	0,29
AB 2008 TA	25 000	2 333 333	2 377 553	0,85
AB 2008 TB	15 000	1 425 000	1 454 076	0,52
AB 2009 CA	18 000	1 800 000	1 800 216	0,64
AB 2008 CB	13 000	1 300 000	1 300 146	0,46
AFRICA 2003	7 000	140 000	140 347	0,05
AIL 2005	4 000	80 000	80 535	0,03
AIL 2007	5 000	400 000	417 360	0,15
AIL 2009-1	5 000	500 000	515 672	0,18
ATB 2007/1	20 000	1 800 000	1 830 576	0,65
ATB 2009 TA2	15 000	1 500 000	1 522 068	0,54
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	508 372	0,18

ATL 2006-1	30 000	2 400 000	2 436 936	0,87
ATL 2007/1	10 000	600 000	602 648	0,21
ATL 2008/1	4 800	384 000	390 785	0,14
ATL 2009	10 000	1 000 000	1 017 960	0,36
ATL 2009/2	10 000	1 000 000	1 000 688	0,36
ATL2004/2	5 000	100 000	102 824	0,04
BATAM2001(i)	20 000	2 000 000	0	0
BH 2007	20 000	2 000 000	2 074 560	0,74
BIAT 2002AP7	23 000	460 000	476 431	0,17
BNA 2009	10 000	1 000 000	1 020 952	0,36
BTEI 2009	15 000	1 500 000	1502760	0,54
BTEI 2004	20 000	800 000	809 440	0,29
BTKD 2006	10 000	600 000	623 592	0,22
CIL 2002/3	12 000	240 000	247 258	0,09
CIL 2004/1	15 000	600 000	600 144	0,21
CIL 2004/2	15 000	300 000	308 472	0,11
CIL 2005/1	10 000	800 000	843 208	0,3
CIL 2007/1	15 000	1 200 000	1 244 964	0,44
CIL 2007/2	15 000	1 200 000	1 237 776	0,44
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 502 832	0,54
CIL2003-1	15 000	600 000	631 848	0,23
GL2003-1	40 000	800 000	808 288	0,29
MP 05 T/A	6 000	480 000	486 840	0,17
MSB 2003	6 000	240 000	244 310	0,09
PANOBOIS2007	4 000	400 000	409 917	0,15
SELIMA2002	5 000	100 000	101 728	0,04
SIHM 2008TA	8 000	800 000	802 131	0,29
SIHM 2008TB	2 000	200 000	200 533	0,07
STM 2007 TC	2 000	200 000	200 285	0,07
STM 2007 TD	8 000	800 000	801 139	0,29
STM 2007 TE	3 000	300 000	300 427	0,11
TLG 05-1	10 000	400 000	417 856	0,15
TLG 07-1	5 000	400 000	415 844	0,15
TLG 2005-1	5 000	200 000	209 476	0,07
TLG 2006-1	8 000	480 000	501 882	0,18
TLG 2007-1	10 000	800 000	831 688	0,3
TLG 2007-2	15 000	1 200 000	1 242 060	0,44
TLG 2008-1	10 000	800 000	810 600	0,29
TLG 2008-2	5 000	500 000	521 940	0,19
TLG 2008/3	4 700	470 000	486 540	0,17
TLG 2009-1	10 000	1 000 000	1 030 344	0,37
UNICTOR 2008	10 000	800 000	822 912	0,29
UIB 2009-1 C	10 000	1 000 000	1009744	0,36
UNIFAC 2006	5 000	300 000	313 036	0,11
UNIFAC05-1B	5 000	100 000	100 428	0,04
UNIFAC05-1C	15 000	300 000	301 284	0,11
UTL 2004	7 000	420 000	431 855	0,15
UTL 2005/1	10 000	600 000	600 120	0,21
Total		51 767 333	50 760 193	18,1

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

Par ailleurs, l'échéance du 15-12-2005 n'a été honorée ni en capital ni en intérêt. A cet égard, le CMF a recommandé aux gestionnaires de traiter ce problème avec la vigilance professionnelle requise et de se conformer aux exigences de la réalité économique pour la valorisation des emprunts BATAM.

Faute d'accord de la place, il a été constaté une décote de l'encours global de 100 % en plus de l'arrêt de la constatation des intérêts.

(3) BTA:

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix de revient Net</i>	<i>Valeur au 30/09/2009</i>	<i>% Actif Net</i>
BTA090215	7 100	7 389 379	7 644 279	2,73
BTA090215BIS	9 700	10 130 680	10 478 923	3,74
BTA09052022	5 000	5 010 000	5 119 644	1,83
BTA090714825	5 080	5 560 568	5 655 640	2,02
BTA090714BIS	2 420	2 648 932	2 685 689	0,96

BTA110319	4 800	4968000	5102242	1,82
BTA110410	15 200	15 200 000	15 589 037	5,56
BTA11072017	7 000	7 000 000	7 084 922	2,53
BTA111013	200	197 920	207 413	0,07
BTA140414	36 913	38 610 998	39 642 539	14,14
BTA150312	6 000	6 040 500	6 198 308	2,21
BTA15032012	2 000	2 030 800	2 086 888	0,74
		104 787 777	107 495 524	38,33

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 01-01-09 au 30-09-09	Du 01-01-08 au 30-09-08
Revenus des obligations	1 875 308	2 166 079
Dividendes	534 409	516 998
Revenus des BTNB et BTA	4 190 313	4 078 083
Total	6 600 030	6 761 160

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2009 à 47 445 200 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
CD	18/12/08	18/12/10	25 000 000	BANQUE DE TUNISIE	-	25 000 000	25 916 805	9,24
BIT	17/06/09	12/06/10	1 500 000	T.FACTORI NG	59 858	1 440 143	1 457 138	0,52
BIT	25/06/09	12/12/09	2 000 000	T.FACTORI NG	38 707	1 961 293	1 983 374	0,71
BIT	25/06/09	20/06/10	3 000 000	TLG	119 715	2 880 285	2 911 675	1,04
CD	30/09/09	10/10/09	10 000 000	AMEN BANK	7 948	9 992 052	9 992 846	3,56
CD	18/12/08	18/12/10	5 000 000	AMEN BANK	-	5 000 000	5 183 362	1,85
Total						46 273 773	47 445 200	16,91

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	du 01-01-09 au 30-09-09	du 01-01-08 au 30-06-08
Placements en compte courant à terme	1 588 311	1 507 531
Billets de trésorerie	129 332	133 984
Certificats de dépôt	1 081 116	1 207 033
Compte rémunéré	71 000	107 000
TOTAL	2 869 759	2 955 548

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 61 296 926 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	49 000 000	(i) 51 428 113	18,34
Liquidités et équivalents de liquidités	-	9 868 813	3,46
Total	49 000 000	61 296 926	21,19

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Montant en dinars</i>	<i>Taux Brut</i>
PLACT141109A	AMEN BANK	19 554 197	5,75
PLACT181210	AMEN BANK	5 178 333	5,67
PLACT220411	AMEN BANK	5 088 767	5,00
PLACT230611	AMEN BANK	8 082 937	4,73
PLACT240211	AMEN BANK	5 124 800	5,20
PLACT270810	AMEN BANK	8 399 079	5,69
Total		51 428 113	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social en début de période	244 325 520
Souscriptions	236 340 160
Rachats	<208 265 220>
VDE sur emprunts sociétés	<2 000 000>
VDE sur titres OPCVM	184 875
frais de négociation	<3 735>
Plus ou moins value réalisée sur Obligation d'Etat	40 503
Plus ou moins value reportée sur emprunts sociétés	2 000 000
Plus ou moins value réalisée sur emprunts sociétés	8
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	<286 657>
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	<151 199>
Régul sommes non distribuables (rachat)	<u>142 424</u>
Total	272 326 679

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2009 au 30/09/2009 s'élève à 25 842 872 dinars

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/09/2009 est de 2 703 926 contre 2 425 246 au 31/12/2008.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-08	2 510
Nombre d'actionnaires entrants	245
Nombre d'actionnaires sortants	<333>
Nombre d'actionnaires au 30-09-09	2 422

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2009 s'élèvent à 8 096 468 DT contre

8 027 044 DT au 30/09/2008 et se détaillent comme suit :

	<i>Exercice clos</i>	<i>Exercice clos</i>
	<i>le 30-09-09</i>	<i>le 30-09-08</i>
Sommes distribuables exercices antérieurs	917	152
Résultat d'exploitation	7 641 341	8 034 863
Régularisation du résultat d'exploitation	454 210	<7 971>
Total	<u>8 096 468</u>	<u>8 027 044</u>

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN PREMIERE, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

AMEN TRESOR SICAV
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 30 Septembre 2009
AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 Septembre 2009

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtés au 30 Septembre 2009. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 30 Septembre 2009 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Les emplois en titres émis et garantis par CIL représentent 11,66 % de l'actif net au 30 Septembre 2009, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 27 Octobre 2009

AMEN TRESOR SICAV

Bilan arrêté au 30 septembre 2009
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
ACTIFS				
Portefeuille-titres	3.1	26 488 870	24 384 045	26 088 931
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 839 896	1 533 997	1 673 435
Obligations et valeurs assimilées		24 648 974	22 850 048	24 415 496
Placements monétaires et disponibilités		<u>10 355 514</u>	<u>8 502 479</u>	<u>9 249 848</u>
Placements monétaires	3.2	3 189 640	1 929 259	2 252 119
Disponibilités	3.3	7 165 874	6 573 220	6 997 729
TOTAL ACTIFS		36 844 384	32 886 524	35 338 779
PASSIFS				
Opérateurs créditeurs		20 634	18 840	20 005
Créditeurs divers		4 490	1 336	4 320
TOTAL PASSIFS		25 124	20 176	24 325
<u>Capital</u>	3.4	<u>35 733 286</u>	<u>31 806 414</u>	<u>33 832 949</u>
<u>Sommes distribuables</u>	3.5	<u>1 085 974</u>	<u>1 059 934</u>	<u>1 481 505</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		318	191	204
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 085 656	1 059 743	1 481 301
ACTIF NET		36 819 260	32 866 348	35 314 454
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		36 844 384	32 886 524	35 338 779

AMEN TRESOR SICAV
Etat de résultat arrêté au 30 Septembre 2009
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Note	Période 01/07/2009 30/09/2009	Période 01/01/2009 30/09/2009	Période 01/07/2008 30/09/2008	Période 01/01/2008 30/09/2008	Exercice clos le 31/12/2008	
Revenus du portefeuille-titres	3.1	298 756	925 013	300 188	844 057	1 152 451
Revenus des placements monétaires	3.2	102 482	312 566	86 467	279 004	376 931
Total des revenus de placements		401 238	1 237 579	386 655	1 123 061	1 529 382
Charges de gestion des placements	3.6	<61 604>	<181 818>	<56 888>	<153 542>	<212 615>
Revenus Nets des placements		339 634	1 055 761	329 767	969 519	1 316 767
Autres charges	3.7	<9 661>	<28 647>	<8 938>	<24 235>	<33 491>
RESULTAT D'EXPLOITATION		329 973	1 027 114	320 829	945 284	1 283 276
Régularisation du résultat d'exploitation		52 984	58 542	71 652	114 458	198 025
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		382 957	1 085 656	392 481	1 059 742	1 481 301
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<52 984>	<58 542>	<71 652>	<114 458>	<198 025>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 461	<1 709>	6 508	5 661	6 237
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		18 867	36 971	16 109	<19 610>	<848>
Frais de négociation		-	-	-	<39>	<39>
Résultat non distribuable		20 328	35 262	22 617	<13 988>	5 350
RESULTAT NET DE LA PERIODE		350 301	1 062 376	343 446	931 296	1 288 626

AMEN TRESOR SICAV
Etat de variation de l'actif net arrêté au 30 Septembre 2009
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période 01/07/2009 30/09/2009	Période 01/01/2009 30/09/2009	Période 01/07/2008 30/09/2008	Période 01/01/2008 30/09/2008	Exercice clos le 31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	329 972	1 027 114	320 829	945 285	1 283 276
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	1 461	<1 709>	6 508	5 660	6 237
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	18 868	36 971	16 109	<19 610>	<848>
Frais de négociation de titres	-	-	-	<39>	<39>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	<1 443 744>	-	<1 027 023>	<1 027 023>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 825 497	1 886 174	2 947 304	5 610 703	7 701 479
Souscriptions					
- Capital	9 299 640	29 262 788	12 779 613	32 380 342	39 564 779
- Régularisation des sommes non distribuables	7 189	12 851	<12 187>	<24 486>	<25 672>
- Régularisation des sommes distribuables	244 345	771 087	356 217	786 176	1 069 631
Rachat					
- Capital	<7 528 900>	<27 399 771>	<9 900 305>	<26 797 684>	<31 974 824>
- Régularisation des sommes non distribuables	<5 432>	<10 793>	8 515	22 501	23 585
- Régularisation des sommes distribuables	<191 345>	<749 988>	<284 549>	<756 146>	<956 020>
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 175 798	1 504 806	3 290 750	5 514 976	7 963 082
ACTIF NET					
En début de période	34643462	35 314 454	29 575 598	27 351 372	27 351 372
En fin de période	36 819 260	36 819 260	32 866 348	32 866 348	35 314 454
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	336 026	335 112	286 706	259 927	259 927
En fin de période	353 565	353 565	315 228	315 228	335 112
VALEUR LIQUIDATIVE	104,137	104,137	104,262	104,262	105,381
TAUX DE RENDEMENT	4,03%	4,00%	4,26%	4,20%	4,21%

AMEN TRESOR SICAV

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2009

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 30-09-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30-09-2009 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2009 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	1 839 896
Obligations	(2)	19 295 986
Bons de trésor assimilables	(3)	5 352 988
Total		26 488 870

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-09	% Actif Net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	17 743	1 834 369	1 839 896	5,00

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-09	% Actif Net
AB 2006	11 000	879 996	905 366	2,46
AB 2008 TA	5 000	466 666	475 511	1,29
AB 2008 TB	15 000	1 425 000	1 454 076	3,95
AB 2008 TA	5 000	500 000	500 060	1,36
AIL 2007	10 000	800 000	834 720	2,27
AIL 2008	6 000	480 000	480 086	1,30
AIL 2009-1	2 500	250 000	257 836	0,70
ATB 2007/1	15 000	1 350 000	1 372 932	3,73
ATB 2009/1 TB	10 000	1 000 000	1 016 744	2,76

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-09	% Actif Net
ATL 2006/1	5 500	440 000	446 772	1,21
ATL 2007/1	14 300	858 000	861 787	2,34
ATL 2008	5 000	500 000	503 068	1,37
ATL 2009	10 000	1 000 000	1 017 960	2,76
BTKD 2006	10 000	600 000	623 592	1,69
CIL 2007/1	15 000	1 200 000	1 244 964	3,38
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 041 160	2,83
CIL 2009/1	10 000	1 000 000	1 008 800	2,74
EL WIFECK 2006	1 000	40 000	40 530	0,11
MEUBLATEX 08	2 000	200 000	200 805	0,55
MEUBLATEX 08A	3 000	300 000	301 207	0,82
MEUBLATEX 08B	5 000	500 000	502 012	1,36
MOURADI PALACE 2005 B	1 000	80 000	81 140	0,22
MOURADI PALACE 2005 A	1 000	80 000	81 140	0,22
PANOBOIS 2007 TB	5 000	500 000	512 396	1,39
SIHM 2008TB	3 000	300 000	300 799	0,82
SIHM 2008TD	5 000	500 000	501 332	1,36
STM 2007 B	5 500	550 000	550 783	1,50
STM 2007 C	1 000	100 000	100 142	0,27
STM 2007 D	5 000	500 000	500 712	1,36
STM 2007 E	2 000	200 000	200 285	0,54
TUNISIE LEASING 2006-1	5 000	300 000	313 676	0,85
TUNISIE LEASING 2009-SUB	7 500	750 000	750 557	2,04
UNIFACTOR 2006	5 000	300 000	313 036	0,85
Total		18 949 662	19 295 986	52,41

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient Net	Valeur au 30-09-09	% Actif Net
BTA09022022	2 000	1 951 000	1 994 858	5,42
BTA090714	800	906 000	918 151	2,49
BTZ111016	2 000	1 074 000	1 216 382	3,3
BTZ111016A	2 000	1 082 000	1 223 597	3,32
Total		5 013 000	5 352 988	14,54

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-09 au 30-09-09	Période du 01-01-08 au 30-09-08
Revenus des obligations	687 614	568 093
Dividendes	18 519	61 970
Revenus des BTA	218 880	213 994
Total :	925 013	844 057

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2009 à 3 189 640 DT et s'analyse comme suit :

Desig	Date souscription	Date échéance	Montant	Avaliseur	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif Net
BIT	06/07/08	26/06/10	2 000 000	TUNISIE LEASING	91 989	1 920 190	1 939 819	5,27
BIT	25/03/09	1/10/09	1 000 000	CIL	22 168	977 832	1 000 000	2,72
BIT	30/06/09	10/10/09	250 000	AMEN BANK	403	249 801	249 821	0,68
Total							3 189 640	8,66

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période</i>	<i>Période</i>
	<i>du 01-01-09 au 30-09-09</i>	<i>du 01-01-08 au 30-09-08</i>
<i>Placement en compte courant à terme</i>	211 272	151 448
<i>Billets de trésorerie</i>	96 721	120 314
<i>Certificat de dépôt</i>	403	2 330
<i>Compte rémunéré</i>	4 170	4 912
Total :	312 566	279 004

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 7 165 874 DT et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>% actif net</i>
<i>Placements en compte courant à terme</i>	6 050 000	6 435 820 (i)	17,48
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>		730 054	1,91
Total		7 165 874	19,39

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Montant en dinars</i>	<i>Taux Brut</i>
<i>PIACT031010</i>	<i>AMEN BANK</i>	940 600	5.67%
<i>PIACT020410</i>	<i>AMEN BANK</i>	427 479	5.73%
<i>PIACT220610</i>	<i>AMEN BANK</i>	1 587 633	5.72%
<i>PIACT240310</i>	<i>AMEN BANK</i>	3 480 108	5.81%
Total		6 435 820	

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

<i>Capital social en début de période</i>	33 832 949
<i>Souscriptions</i>	29 262 787
<i>Rachats</i>	<27399 770>
<i>Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société</i>	<9>
<i>Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM</i>	<7 235>
<i>Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM</i>	36 979
<i>VDE sur titres OPCVM</i>	5 527
<i>Régul sommes non distribuables (souscriptions)</i>	12 851
<i>Régul sommes non distribuables (rachats)</i>	<10 793>
Total	35 733 285

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2009 au 30/09/2009 s'élève à 1 504 806DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/09/2009 est de 353 565 contre 335 112 au 31/12/2008.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<i>Nombre d'actionnaires au 31-12-08</i>	491
<i>Nombre d'actionnaires entrants</i>	572
<i>Nombre d'actionnaires sortants</i>	<242>
<i>Nombre d'actionnaires au 31-12-09</i>	821

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/09/2009 s'élèvent à 1 085 974 DT et se détaillent comme suit :

	<i>Exercice clos le 30-09-09</i>	<i>Exercice clos le 30-09-08</i>
<i>Sommes distribuables exercices antérieurs</i>	318	191
<i>Résultat d'exploitation</i>	1 027 114	945 285
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	58 542	114 458
Total :	1 085 974	1 059 934

3.6 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7 Autres charges Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

SICAV AMEN**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES****AU 30 Septembre 2009****AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS****ARRETES AU 30 Septembre 2009**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Septembre 2009. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV AMEN arrêtée au 30 Septembre 2009 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Les emplois en disponibilités et les dépôts à terme représentent 24,02% de l'actif au 30 Septembre 2009, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.

Jelil BOURAOUI**Tunis, le 29 Octobre 2009**

SICAV AMEN
Bilan arrêté au 30 Septembre 2009
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
ACTIF				
Portefeuille-titres		90 748 453	91 333 268	93 642 751
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	5 191 701	5 120 881	2 196 927
Obligations et valeurs assimilées	3.2	85 556 752	86 212 387	91 445 824
Placements monétaires et disponibilités		<u>38 325 877</u>	<u>59 497 714</u>	<u>44 698 152</u>
Placements monétaires	3.3	7 325 970	29 908 361	20 384 024
Disponibilités	3.4	30 999 907	29 589 353	24 314 128
TOTAL ACTIF		129 074 330	150 830 982	138 340 903
PASSIF				
Opérateurs créditeurs		86 112	100 677	98 400
Créditeurs divers		21 507	19 708	29 783
TOTAL PASSIF		107 619	120 385	128 183
Capital	3.5	120 292 862	139 972 386	132 773 495
Sommes capitalisables	3.10	8 673 849	10 738 211	5 439 225
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		4 930 444	6 170 228	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		3 743 405	4 567 983	5 439 225
ACTIF NET		128 966 711	150 710 597	138 212 720
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		129 074 330	150 830 982	138 340 903

SICAV AMEN

Etat de résultat arrêté au 30 Septembre 2009

(En Dinars Tunisiens)

Notes	Période	Période	Période	Période	Période	
	01/07/2009 30/09/2009	01/01/2009 30/09/2009	01/07/2008 30/09/2008	01/01/2008 30/09/2008	01/01/2008 31/12/2008	
Revenus du portefeuille-titres	3.6	1 024 216	3 380 793	1 133 502	3 341 960	4 487 154
Revenus des placements monétaires	3.7	453 287	1 431 486	557 803	1 524 977	2 097 418
Total des revenus de placements		1 477 503	4 812 279	1 691 305	4 866 937	6 584 572
Charges de gestion des placements	3.8	<262 178>	<797 757>	<275 061>	<539 307>	<839 170>
Revenus Nets des placements		1 215 325	4 014 522	1 416 244	4 327 630	5 745 402
Autres charges	3.9	<35 390>	<115 896>	<41 175>	<123 758>	<164 890>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 179 935	3 898 626	1 375 069	4 203 872	5 580 512
Régularisation du résultat d'exploitation		<26 161>	<155 222>	199 327	364 111	<141 287>
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		1 153 774	3 743 404	1 574 396	4 567 983	5 439 225
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		26 161	155 222	<199 327>	<364 111>	141 287
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 695	<5 211>	21 685	<12 784>	<17 410>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		54 028	<58 995>	97 085	178 008	255 242
Frais de négociation		<1 753>	<1 753>	<4 503>	<4 882>	<9 417>
Résultat non distribuable		64 970	<65 959>	114 267	160 342	228 415
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 244 905	3 832 667	1 489 336	4 364 214	5 808 927

SICAV AMEN

Etat de variation de l'actif net arrêté au 30 Septembre 2009

(En Dinars Tunisiens)

	Période	Période	Période	Période	Exercice clos
	01/07/2009 30/09/2009	01/01/2009 30/09/2009	01/07/2008 30/09/2008	01/01/2008 30/09/2008	le 31/12/2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1 244 905	3 832 667	1 489 336	4 364 214	5 808 927
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 179 936	3 898 626	1 375 069	4 203 872	5 580 512
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	12 694	<5 211>	21 685	<12 784>	<17 410>
Frais de négociation de titres	54 028	<58 995>	97 084	178 008	255 242
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<1 753>	<1 753>	<4 502>	<4 882>	<9 417>
Souscriptions	<1 345 400>	<13 078 676>	8 954 119	28 720 699	14 778 109
- Capital	14 654 013	61 286 827	53 319 186	180 262 786	207 482 205
- Régularisation des sommes non distribuables	<12 336>	<40 598>	25 331	18 824	53 710
- Régularisation des sommes capitalisables	994 342	3 393 021	3 768 541	10 748 812	12 991 047
Rachat	<15 922 489>	<73 706 356>	<44 935 554>	<153 085 438>	<193 157 730>
- Capital	13 538	45 454	-24 106	<38 811>	<90 871>
- Régularisation des sommes non distribuables	<1 072 468>	<4 057 024>	<3 199 279>	<9 185 474>	<12 500 252>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<100 495>	<9 246 009>	10 443 455	33 084 913	20 587 036
ACTIF NET					
En début de période	129 067 206	138 212 720	140 267 142	117 625 684	117 625 684
En fin de période	128 966 712	128 966 712	150 710 597	150 710 597	138 212 720
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	4 196 838	4 581 629	4 742 887	4 064 777	4 064 777
En fin de période	4 153 067	4 153 067	5 045 383	5 045 383	4 581 629
VALEUR LIQUIDATIVE	31,053	31,053	29,871	29,871	30,166
TAUX DE RENDEMENT	3,93%	3,87%	3,99%	4,31%	4,25%

SICAV-AMEN

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2009

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 30-09-2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2009 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-09	% actif Net
Titres Sicav				
Amen Trésor	10 952	1 130 637	1 140 377	0,88
Amen Première	39 058	4 040 723	4 050 197	3,14
Actions cotées				
BT	12	303	1 126	0,00
Total		5 171 360	5 191 701	4,02

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2009	% actif Net
BTA				
BTA110319	1700	1 773 000	1 814 806	1,41
BTA090215	13 500	14 094 000	14 692 587	11,39
BTA090714	5 700	5 979 150	6 065 728	4,7

BTA11072017	3 000	2 971 875	3 008 269	2,33
BTA14042014	9 200	9 738 200	9 995 296	7,75
BTA150312	4 000	4 042 400	4 147 605	3,22
BTZ111016	2 000	1 245 000	1 299 228	1,01
Total		39 843 625	41 023 519	31,81

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	30/09/2009	30/09/2008		
Montant	113 918	208 389		
Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/09/2009	% actif Net
Obligations				
AB 2001	40 500	1 215 000	1 239 235	0,96
AB 2006	40 000	3 200 000	3 291 776	2,55
AB 2008 TA	40 000	3 733 333	3 804 085	2,95
AB 2009 CA	18 000	1 800 000	1 800 216	1,4
AB 2009 CB	13 000	1 300 000	1 300 146	1,01
AFRICA 2003 A	3 000	60 000	60 149	0,05
AIL 2005	2 000	40 000	40 267	0,03
AIL 2007	3 800	304 000	317 194	0,25
ATB 2007-1	10 000	900 000	915 288	0,71
ATB 2009 TA	15 000	1 500 000	1 522 068	1,18
ATB 2009 TB	5 000	500 000	508 372	0,39
ATL 2006-1	30 000	2 400 000	2 436 936	1,89
ATL 2007/1	10 000	600 000	602 648	0,47
ATL 2008/1	10 000	800 000	814 136	0,63
ATL 2004-2	10 000	200 000	205 648	0,16
ATL 2009/2	10 000	1 000 000	1 000 688	0,78
BH 2007	20 000	2 000 000	2 074 560	1,61
BNA 2009	10 000	1 000 000	1 020 952	0,79
BTE 2009	15 000	1 500 000	1 502 760	1,17
BTEI 2004	1 500	60 000	60 708	0,05
BTKD 2006	2 500	150 000	155 898	0,12
CIL 2004/2	5 000	100 000	102 824	0,08
CIL 2005/1	10 000	800 000	843 208	0,65
CIL 2007/1	15 000	1 200 000	1 244 964	0,97
CIL 2007/2	15 000	1 200 000	1 237 776	0,96
CIL 2009/1	10 000	1 000 000	1 008 800	0,78
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 502 830	1,17
CIL 2003-1	2 000	80 000	84 246	0,07
GL 2003-1	3 000	60 000	60 623	0,05
GL 2003-2	10 000	400 000	414 664	0,32
MOURADI PALACE 2005 A	6 000	480 000	486 840	0,38

MSB 2003 B	6 000	240 000	244 310	0,19
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	204 958	0,16
SELIMA 2002 B	1 000	20 000	20 346	0,02
SEPCM 2002	1 000	14 286	14 719	0,01
SIHM 2008 TA	6 000	600 000	601 598	0,47
SIHM 2008 TB	4 000	400 000	401 066	0,31
STM 2007 B	5 000	500 000	500 712	0,39
STM 2007 C	6 000	600 000	600 854	0,47
TLG 2005-1	5 000	200 000	209 476	0,16
TLG 2007-2	15 000	1 200 000	1 242 060	0,96
TLG 2008-1	5 200	416 000	421 512	0,33
TLG 2008-2	5 000	500 000	521 940	0,40
TLG 2008-3	5 000	500 000	517 596	0,40
UIB 2009-1 C	50 000	5 000 000	5 048 720	3,91
UNIFACTOR 2008	10 000	800 000	822 912	0,64
UNIFACTOR 2006	5 000	300 000	313 036	0,24
UNIFACTOR 2005-1 TB	20 000	400 000	401 712	0,31
UTL 2004	3 000	180 000	185 081	0,14
UTL 2005/1	10 000	600 000	600 120	0,47
Total		43 752 619	44 533 233	34,53
Total obligations et valeurs assimilées		83 596 244	85 556 752	66,39
Total général		88 767 907	90 748 453	70,37

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 30-09-09 à 7 325 970 dinars. Ils sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Emetteur	Avaliseur	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif Net
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	06/06/10	2 880 285	2 916 230	2,26
Billet de Trésorerie	TUNISIE LEASING	TUNISIE LEASING	26/06/10	960 095	969 909	0,77
Billet de Trésorerie	TUNISIE FACTORING	TUNISIE FACTORING	19/06/10	1 440 142	1 456 000	1,13
Billet de Trésorerie	CIL	CIL	10/12/09	1 961 293	1 983 831	1,54
Total				7 241 815	7 325 970	5,68

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 30 997 907 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Placements en compte courant à terme	29 000 000	29 972 074(i)	23,24
Avoirs en banque		1 027 833	0,79
Total		30 999 907	24,03

(i): Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date d'échéance	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	Taux Brut
PLACT 131210	AMEN BANK	13-12-2010	12 000 000	12 435 456	5,67
PLACT 220210	AMEN BANK	22-02-2010	3 000 000	3 222 097	5,77
PLACT 100311	AMEN BANK	10-03-2011	14 000 000	14 314 521	5,00
Total			29 000 000	29 972 074	

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2009 au 30/09/2009 s'élève à 9 246 009 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : <12 480 633>
 Variation de la part Revenu : 3 234 624

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2008	132 773 495
Souscriptions	61 286 827
Rachats	<73 706 356>
Frais de négociation	<1 753>
+/- value réal. sur oblig Etat	25 650
VDE / actions et titres OPCVM	19 215
VDE / actions cote permanente	823
+/- report sur act. cote permanente	<587>
+/- report sur titres OPCVM	<24 662>
+/- value réal. sur emp société	13:
+/- value réal. sur titres OPCVM	<84 658>
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	<40 598>
Régul sommes non distribuables (rachat)	45 454
Variation de la part Capital	<12 480 633>
Capital au 30/09/2009	120 292 862

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Régularisation du Résultat d'exploitation	<155 222>
Résultat d'exploitation	3 898 627
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	<508 781>
Variation de la part Revenu	3 234 624

La variation du nombre d'actions en circulation s'analyse comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31-12-08	4 581 629
Nombre d'actions souscrites	2 114 831
Nombre d'actions rachetées	<2 543 393>
Nombre d'actions en circulation au 30-09-09	4 153 067

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-08	889
Nombre d'actionnaires entrants	148
Nombre d'actionnaires sortants	<216>
Nombre d'actionnaires au 30-09-09	821

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période</i>	<i>Période</i>
	<i>du 01-01-09 au 30-09-09</i>	<i>du 01-01-08 au 30-09-08</i>
<i>Dividendes</i>	262 341	23
<i>Revenus des obligations</i>	1 386 954	1 340 575
<i>Revenus des BTNB et BTA</i>	1 731 498	2 001 362
Total	3 380 793	3 341 960

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période</i>	<i>Période</i>
	<i>du 01-01-09 au 30-09-09</i>	<i>du 01-01-08 au 30-09-08</i>
<i>Billets de trésorerie</i>	250 840	281 552
<i>Certificat de dépôt</i>	48 491	499 505
<i>Placement en compte courant</i>	1 125 780	731 800
<i>Compte Rémunéré</i>	6 375	12 120
Total	1 431 486	1 524 977

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SICAV AMEN, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH PLACEMENT
ARRETEE AU 30/09/2009**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ET LES ETATS FINANCIERS
AU 30 SEPTEMBRE 2009.**

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers intermédiaires de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2009.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers intermédiaires de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 30 septembre 2009, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

- La « SICAV BHP » détient des valeurs mobilières non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83, relative au code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278
- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent employer plus de 5% de leur actif net en parts et actions organismes de placement collectif en valeur mobilière. Les titres SICAV BHO en représente 5.02%.
- Bien qu'au courant du trimestre des valeurs du portefeuille n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse, la société n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier conformément à ses méthodes comptables pour les certains titres. Il s'agit des actions BNA (nouvelles souscrites) et les actions ICF.

Le commissaire aux comptes :
Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

**BILAN
au 30 septembre 2009
(unité: TND)**

<u>ACTIF</u>	Notes	30/09/2009	30/09/2008	31/12/2008
AC - 1 Portefeuille-titres	3-1	3 687 631	4 509 642	4 124 376
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 066 197	3 807 507	3 412 612
b- Obligations et valeurs assimilées		621 434	702 135	711 764
c- Autres valeurs				
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 799 785	1 138 850	946 323
a- Placements monétaires		1 499 142	-	499 585
b- Disponibilités		300 643	1 138 850	446 737
AC 3 - Créances d'exploitation			7 000	8 992
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-	-
b- Titres de créances échus		-	-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	7 000	8 992
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		5 487 416	5 655 492	5 079 690
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-5	6 356	6 844	6 766
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	247 610	287 156	268 971
TOTAL PASSIF		253 966	294 000	275 736
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 – Capital		5 006 168	5 204 338	4 644 943
CP- 2 Sommes distribuables	3-3	227 282	157 154	159 011
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		12	40	39
b- Sommes distribuables de l'exercice		227 270	157 114	158 971
TOTAL ACTIF NET	3-2	5 233 450	5 361 492	4 803 954
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 487 416	5 655 492	5 079 690

ETAT DE RESULTATS

Période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009

(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/07/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	92 883	230 629	178 866	182 347	191 976
a- Dividendes		90 597	214 931	161 294	161 294	161 294
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 287	15 699	17 572	21 053	30 682
c- Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	11 509	27 696	8 760	18 403	22 168
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		104 391	258 325	187 627	200 751	214 144
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-7	5 782	17 756	13 017	19 663	25 543
REVENU NET DES PLACEMENTS		98 609	240 569	174 610	181 088	188 601
<u>PR 3 - Autres produits</u>		2 094	6 627	4 774	6 943	10 406
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-8	6 028	16 150	11 585	17 617	22 885
RESULTAT D'EXPLOITATION		94 675	231 046	167 799	170 414	176 122
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-517	-3 777	-13 387	-13 300	-17 150
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		94 159	227 270	154 412	157 114	158 971
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		517	3 777	13 387	13 300	17 150
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		128 395	905 886	76 674	-98 181	-579 813
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-76 304	-519 307	254 686	228 251	283 614
* Frais de négociation		-17 967	-72 319	-3 646	- 4 150	-15 379
RESULTAT NET DE LA PERIODE		128 799	545 306	495 512	296 333	-135 456

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009

(Unité en TND)

	Période du 01/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/01/2009 au 30/09/2009	Période du 01/07/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 30/09/2008	Période du 01/01/2008 au 31/12/2008
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a- Résultat d'exploitation	224 636	231 046	167 799	170 414	176 122
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	578 581	905 886	76 674	- 98 181	- 579 813
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 412 965	-519 307	254 686	228 251	283 614
d- Frais de négociation des titres	- 53 535	- 72 319	- 3 646	- 4 150	- 15 379
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	165 719	165 719	-	173 345	173 345
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>					
a- Souscriptions	866 644	1 111 170	720 622	4 940 175	4 940 176
* Capital	1 860 000	2 396 600	1 545 300	10 581 300	10 581 300
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 022 768	-1 322 960	-843 488	- 5 779 807	-5 779 807
* Régularisation des sommes distribuables	29 413	37 531	18 810	138 682	138 682
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b- Rachats	970 832	1 061 261	1 275 887	5 346 961	5 472 709
* Capital	2 072 100	2 270 000	2 782 200	11 448 200	11 720 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 132 857	-1 243 325	-1 527 958	-6 237 784	-6 387 887
* Régularisation des sommes distribuables	31 589	34 586	21 645	136 545	140 396
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	66 810	429 496	-59 753	-283 798	-841 336
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	5 166 640	4 803 954	5 594 590	5 645 290	5 645 290
b- En fin de période	5 233 450	5 233 450	5 361 492	5 361 492	4 803 954
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>					
a- En début de période	111 623	108 236	123 325	119 625	119 625
b- En fin de période	109 730	109 730	110 956	110 956	108 236
VALEUR LIQUIDATIVE	46,639	46,639	46,283	48,321	44,384
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	15.61%	16.83%	-	-	-

Notes aux états financiers trimestriels
(les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/09/2009, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/09/2009 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 3 687 631 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation du titre	Qté	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2008	% de l'actif net	% de l'actif	Garantie	Tranche
A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :							
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote de la bourse :							
ARTES	56994	698981 410	619125 822	11,83%	11,28%		
ASSAD	225	2677 500	2678 850	0,05%	0,05%		
ATB	12300	92814 354	98240 100	1,88%	1,79%		
BIAT	500	27542 307	28303 000	0,54%	0,52%		
BNA NS J 01012009	8349	44750 640	75975 900	1,45%	1,38%		
BT	500	45550 000	46934 500	0,90%	0,86%		
BTE	1500	45840 000	45850 500	0,88%	0,84%		
CIL	2682	61008 339	63874 512	1,22%	1,16%		
ELECTROSTAR	6425	47368 875	41068 600	0,78%	0,75%		
ESSOUKNA	5367	29089 720	29518 500	0,56%	0,54%		

GIF	37834	113948 900	110059 106	2,10%	2,01%		
ICF	441	21388 500	20947 500	0,40%	0,38%		
SFBT	33205	407430 676	395073 090	7,55%	7,20%		
SITS	7187	24596 280	24601 101	0,47%	0,45%		
SOTETEL	3957	59717 720	56656 326	1,08%	1,03%		
SOTUMAG	9609	27130 528	14413 500	0,28%	0,26%		
STB	6000	82839 999	88752 000	1,70%	1,62%		
STEQ	1107	11841 329	13593 960	0,26%	0,25%		
TLS	1000	25540 000	25407 000	0,49%	0,46%		
TPR	5000	27650 000	28730 000	0,55%	0,52%		
TUNINVEST	20145	251880 508	217928 610	4,16%	3,97%		
TUNISAIR	709	1637 790	1546 329	0,03%	0,03%		
UBCI	1500	30272 418	69900 000	1,34%	1,27%		
UIB	16530	288416 052	294002 580	5,62%	5,36%		
OBLIGATIONS :							
AFRICA 2003	1000	20000 000	20049 315	0,38%	0,37%	BH	B
A.BANK 2009	5000	500000 000	500060 055	9,56%	9,11%	-	B
W. LEASE 2006/1	2500	10 000 000	101324 931	1,94%	1,85%	BH	B
DROITS :							
AMS DA 1999	7	2394	70	0,00%	0,00%		
2- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote de la bourse :							
BTS	50	500 000	500 000	0,01%	0,01%		
TUNIS RE	46666	528000 000	389 661 100	7,45%	7,10%		
BATAM	13623	193483 581	0 000	0,00%	0,00%		
3- Titres OPCVM							
SICAV BHO	2586	269991 582	262 853 970	5,02%	4,79%		

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 6 356 dinars au 30-09-2009 et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2009	30-09-2008
Rémunération du gestionnaire à payer	5 473	5 958
Rémunération du dépositaire	883	886
Total	6 356	6 844

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 247 610 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30-09-2009	30-09-2008
Jetons de présence	1 155	1 669
Actionnaires dividendes à payer	231 610	268 166
Redevances CMF à payer	5 531	5 547
Etat retenues à la source	476	53
Honoraires CAC à payer	8 517	11 554
Rémunération Président du C.A & DG	300	150
TCL à payer	20	17
Total	247 610	287 156

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2009 se détaille ainsi :

Désignations	30.09.2009			30.09.2008
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables	Sommes distribuables
Exercice 2009	231 046	-3 777	227 270	157 114
Total	231 046	-3 777	227 270	157 114

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2009 au 30-09-2009 se détaillent ainsi :

Libellés	30.09.2009	30.09.2008
Capital au 31.12		
• En nominal	10 823 600	11 962 500
• Frais de négociation	-15 379	-1 763
• Différence d'estimation	-579 813	233 617
• Plus / Moins values réalisés	283 614	74 638
• Régularisations	-5 708 068	-6 623 702
• Capital en VL	4 803 954	5 645 290
• Nombre de titre	108 236	119 625
Souscriptions réalisés (en nominal)		
• Montant	2 396 600	10 581 300
• Nombre de titres	23 966	105 813
Rachats effectués (en nominal)		
• Montant	2 270 000	11 448 200
• Nombre de titres	22 700	114 482
Capital au 30.09		
• En nominal	10 950 200	11 095 600
• Frais de négociation	-72 319	-4 150
• Différences d'estimation	905 886	-98 181
• Plus / Moins values réalisés	-519 307	228 251
• Régularisations	-6 031 010	-5 361 492
• Capital en VL	5 233 450	5 860 028
• Nombre de titres	109 730	110 956
• Nombre d'actionnaires	183	198

4- Notes sur l'état de résultats

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 30-09-2009 la somme de 230 629 dinars et se détaillent ainsi :

Revenues	30.09.2009	30.09.2008
Dividendes	214 931	161 294
Revenues des obligations & valeurs assimilées	15 699	21 053
Total	230 629	182 347

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 27 696 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2009 au 30-09-2009 sur les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

Intérêts	30.09.2008	30.09.2008
Certificat de dépôt	27 696	18 403
Total	27 696	18 403

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 17 756 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2008	30.09.2008
Rémunération du gestionnaire	16 873	18 777
Rémunération du dépositaire	883	886
Total	17 756	19 663

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2009 à 16 150 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2008	30.09.2008
Redevances CMF	3 825	4 173
Honoraires commissaires aux comptes	8 772	8 803
Jetons de présence	865	1 669
Rémunération du Président du CA & DG	1 962	1 582
TCL	614	503
Autres charges	112	887
Total	16 150	17 617

4-5 Ratios de gestion des placements

- Charges de gestion des placements / actif net **soit : 17.756 / 5.233.450 = 0.34 %**
- Autres charges / actif net **soit : 16.150 / 5.233.450 = 0.31 %**

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- **de conserver les titres et les fonds de la société.**
- **d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.**

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.